

A la reprise de la séance, le 30 novembre 1976 à 9 h 45, le Président met en discussion le projet (1) élaboré la veille par les Ministres des Affaires étrangères au sujet du rapport Tindemans et procède à cet effet à un tour de table.

M. THORN se déclare prêt à opérer les choix soumis par les Ministres des Affaires étrangères mais ayant lui-même dès qualité participé à leurs travaux il préférerait pour prendre position en tant que Chef de gouvernement attendre que ses collègues se soient prononcés.

M. ANDREOTTI approuve le projet de déclaration dès lors qu'il n'y a aucune divergence de vues quant aux objectifs et qu'il est indiqué de le faire savoir à l'opinion publique. Au demeurant, le rapport Tindemans constitue pour le gouvernement italien une très importante contribution aux travaux nécessaires à l'édification de l'Union européenne ; sa partie économique justifierait une étude plus approfondie.

M. COSGRAVE tient tout d'abord à remercier et à féliciter M. TINDEMANS mais regrette que les Ministres des Affaires étrangères n'aient pu pousser leurs travaux au-delà des conclusions qu'ils présentent aujourd'hui, en particulier pour ce qui concerne le chapitre III.

Dans l'ensemble M. COSGRAVE marque néanmoins son accord sur le projet de déclaration ainsi que sur le principe d'une "annual review" sur l'état de l'Union, d'un renforcement des Institutions et d'une amélioration du processus de décision.

.../...

---

(1) Ce projet est reproduit en annexe IV.

M. GISCARD D'ESTAING rappelle que depuis le 2 avril 1976 les Ministres des Affaires étrangères ont consacré, sans parvenir à une vision convergente sur tous les points, dix réunions à l'étude du rapport Tindemans qui peut être tenu pour la contribution la plus importante et la plus complète à l'instauration de l'Union européenne.

L'avenir des Institutions ne pouvant être séparé de leur efficacité, la pierre angulaire de l'édifice à construire se situe dans la consolidation de l'acquis et par un fonctionnement complet et plein des Traités et ce ne sera qu'au moment où les différents moyens qu'ils offrent auront été épuisés qu'il conviendra d'aller plus loin. Aussi ne paraît il pas utile d'énumérer les nouvelles politiques souhaitables alors que par exemple l'Union économique et monétaire n'est toujours pas réalisée.

En 1972 il avait été dit que l'Union européenne devait aller bien au-delà de la notion de Communauté européenne. Il convient de constater qu'aujourd'hui cette Communauté constitue l'un des deux piliers de l'édifice, l'autre étant constitué par la coopération intergouvernementale. C'est sur cette double base que le Conseil Européen peut donner une impulsion dans le sens de l'objectif recherché.

M. SCHMIDT marque son accord sur le projet de déclaration élaboré la veille au soir par les Ministres des Affaires étrangères et s'associe à ses collègues pour exprimer ses remerciements à M. TINDEMANS : son

.../...

rapport en effet a contribué grandement à clarifier les idées, même si personne n'est entièrement satisfait. Cela dit, on peut se demander si l'idée d'une Union européenne n'arrive pas trop tard ; c'est dans les années 60, c'est-à-dire des années de haute conjoncture, qu'elle aurait dû naître ; aujourd'hui que les divergences entre les économies des Etats membres s'accroissent, il serait illusoire de vouloir la mettre en oeuvre et même d'y penser.

M. SCHMIDT tient par ailleurs à rappeler qu'en 1972 ni M. GISCARD D'ESTAING ni lui-même n'avaient partagé l'optimisme de la plupart des participants au Sommet où l'idée de l'Union européenne avait été lancée.

M. JØRGENSEN qui remercie également M. TINDEMANS, déplore que son rapport n'ait pas fait l'objet d'un appui plus marqué mais reconnaît tout en le regrettant que les temps ne se prêtent guère à des progrès en matière d'Union européenne. Sous le bénéfice de cette considération générale, il marque son accord sur le projet de déclaration présenté par les Ministres des Affaires étrangères.

M. TINDEMANS rappelle que depuis 1969 à l'occasion de chaque Conférence au Sommet il a été question d'Union européenne mais doit dans le même temps constater qu'il n'y a eu aucune constance dans la volonté de la mettre en oeuvre ni même de suite dans la méthode d'analyse des problèmes posés par cette mise en oeuvre. C'est ainsi que depuis douze mois qu'il a présenté son rapport et bien que les Ministres des Affaires étrangères se soient

réunis à des multiples reprises, pas une seule fois il n'ont discuté du chapitre III de ce rapport, consacré à l'Union économique et monétaire. Une telle carence engendre l'irritation.

De façon générale, M. TINDEMANS estime que trois facteurs sont de nature, si l'on n'y prend garde, à dissoudre le Marché commun et à le transformer en une organisation - ou désorganisation - toute différente de celle voulue par les Traités. Ces trois facteurs sont : le désordre monétaire, un nouvel élargissement de la Communauté et le refus d'imaginer une autre voie que l'unanimité pour l'adoption des décisions. C'est dans ce contexte que le Conseil Européen pourrait jouer un rôle positif, encore faudrait-il que l'on s'entende sur la définition de ce rôle.

M. CALLAGHAN trouve que M. TINDEMANS aurait tort de se sentir déçu car son rapport restera le cadre dans lequel le Conseil Européen continuera de conduire ses travaux, même si pour le moment il n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions que pose ce rapport.

M. THORN, tout en partageant le point de vue de M. CALLAGHAN, se déclare néanmoins déçu lui aussi par le peu de progrès réalisé en un an. Si le projet de déclaration élaboré par les Ministres des Affaires étrangères peut recueillir son accord, M. THORN regrette toutefois que ce texte n'exprime pas clairement l'idée

.../...

que pour faire des progrès dans la voie de l'Union européenne, il convient d'abord d'épuiser les moyens qu'offrent les Traités.

M. ORTOLI estime que le débat a permis de mettre en évidence trois points principaux. Tout d'abord il est nécessaire d'assurer un fonctionnement intégral des Traités comme première étape de l'oeuvre entreprise. Ensuite et par voie de conséquence il ne faut pas chercher des développements nouveaux seulement par la voie de la coopération mais principalement par celle qu'offrent ces Traités. Enfin et dans l'immédiat une priorité absolue doit être accordée aux problèmes économiques internes : la confirmation de la divergence des économies nationales serait en effet mortelle pour la Communauté. Si le Conseil Européen commence à en être conscient, encore faudrait-il que les Ministres des Finances le fussent également.

Le Président est quant à lui persuadé que si un jour l'Union européenne se fait, on le devra largement à la conviction de M. TINDEMANS.

Certes la divergence des économies nationales est telle qu'elle constitue un danger grave pour la Communauté et au-delà pour l'Union européenne puisque ni l'une ni l'autre ne sauraient se concevoir sans une union économique et monétaire. Mais le plan Duisenberg a précisément été conçu et proposé pour permettre et faciliter la réalisation de cette condition.

.../...

En conclusion le Président constate l'accord du Conseil Européen sur le projet de déclaration présenté par les Ministres des Affaires étrangères. Il fait observer que cette déclaration implique un accord sur la notion d'Union européenne et traduit ainsi précisément le contraire d'une résignation à la désintégration.

M. SCHMIDT fait remarquer qu'on a fait maintes fois allusion ou référence au plan Duisenberg au cours de la présente session. Il ne faudrait pas en conclure que le Conseil Européen est d'accord sur ce plan qui n'a d'ailleurs pas <sup>été</sup> accepté unanimement par les Ministres des Finances.

M. TINDEMANS se demande si, avant de clore la discussion sur son rapport, le Conseil Européen ne pourrait prendre une décision au moins en ce qui concerne son propre rôle dans l'édification de l'Union européenne.

M. GISCARD D'ESTAING estime qu'il s'agit-là d'un point important mais qu'une décision à son propos ne pourra être prise que le moment venu.

Le Président partage ce point de vue et fait remarquer que le Conseil Européen n'aura au cours de la présente session abordé au fond et encore moins résolu aucune des questions mises en évidence par l'analyse du rapport Tindemans.

II.bis Dialogue Nord-Sud

Le Président invite le Conseil Européen à reprendre le débat sur ce point et à se prononcer sur le projet de déclaration établi cette nuit par un groupe d'experts (1).

M. SCHMIDT d'emblée rejette ce texte et déclare qu'il ne pourra marquer son accord que si la version finale ne comporte que les quatre premiers alinéas du projet préparé par les experts.

Par ailleurs, et sans vouloir dissimuler son irritation, il souhaiterait savoir s'il est exact qu'une délégation aurait hier soir déclaré devant la presse qu'à défaut d'accord au Conseil Européen son gouvernement agirait unilatéralement.

Le Président convient que la veille le débat n'a porté que sur les questions évoquées aux quatre premiers alinéas du projet. La suite du texte n'est toutefois pas en contradiction avec ce débat dans la mesure où il entend donner un "signal" et offrir une certaine perspective.

M. GISCARD D'ESTAING s'était attendu à trouver un texte marquant une certaine orientation. Puisque cela ne semble pas possible il suggère de s'en tenir aux quatre premiers alinéas et d'ajouter néanmoins le dernier alinéa de la page 2.

.../...

---

(1) Ce projet est reproduit en annexe V.

M. ANDREOTTI demande que le texte soit complété par le 5ème alinéa du projet.

M. SCHMIDT se déclare d'accord avec M. GISCARD D'ESTAING mais pas avec M. ANDREOTTI dont la demande, si elle était acceptée, pourrait laisser entendre que des orientations se sont dégagées ce qui serait notoirement faux.

Il précise que son refus d'accepter le texte des experts s'explique par le fait que celui-ci ignore la toile de fond des débats de la veille où il a été plus ou moins clairement admis qu'il convient d'attendre l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine pour tenter de dégager une position globale des pays industrialisés, sans perdre de vue la crise économique mondiale qui ira s'accroissant ni le fait que l'aide de l'URSS aux PVD est rigoureusement nulle.

M. ANDREOTTI précise que sa demande n'a d'autre objet que de donner aux PVD une image un peu meilleure de la Communauté. Dans cet esprit le 5ème alinéa proposé par les experts pourrait être retenu mais en étant atténué comme suit :

"Dans ce contexte, le Conseil Européen a examiné un certain nombre d'orientations qui pourront se traduire concrètement, en concertation avec les autres pays industrialisés participant à la Conférence."

Le Président trouve également qu'il serait peu sage de se contenter aujourd'hui d'un simple report de la réunion ministérielle sans donner un "signal" minimum pour la suite des travaux. Ce signal ne serait

pas suffisant si la déclaration du Conseil Européen ne comportait que les quatre premiers alinéas du projet en discussion dont la banalité soigneusement étudiée ne manquera pas d'échapper aux pays de l'OPEP lors de leur prochaine réunion à Qatar, avec tous les risques que cela comporte.

M. TINDEMANS reconnaît ne plus rien comprendre au débat. Alors qu'au cours de la séance de la veille un consensus s'était apparemment dégagé sur les idées exprimées par MM GISCARD D'ESTAING et ORTOLI, on se trouve aujourd'hui devant un projet de texte qui devrait les exprimer et plus personne ne semble d'accord pour tenter cet effort d'expression, sauf peut-être M. ANDREOTTI à qui M. TINDEMANS apporte son appui.

M. SCHMIDT ne se déclare nullement convaincu par la "théorie des signaux" ; néanmoins, pour ne pas prolonger le débat, il se déclare d'accord pour ajouter au texte de la déclaration le 5ème alinéa dans la dernière version proposée par M. ANDREOTTI.

Le Président trouve pour sa part que la lettre envoyée le 5 novembre 1976 par M. GENSCHER à ses collègues (1) a eu pour effet de bloquer temporairement une poursuite utile des travaux à Paris ; un tel déblocage <sup>aujourd'hui</sup> postule un "signal" de la Communauté. Dire qu'on étudie des orientations serait insuffisant et il faudra pour le moins affirmer qu'on aidera les PVD les moins avancés et les plus sérieusement affectés.

.../...

---

(1) Cette lettre est reproduite en annexe VI.

M. SCHMIDT ne peut partager ce dernier point de vue. Une aide de ce type ne saurait se concevoir que si les USA s'y associaient, alors que pour le moment leur aide est très faible et si l'URSS - dont l'aide est nulle - faisait également un geste.

M. GISCARD D'ESTAING constate qu'il n'y a pas d'accord au fond. Il suggère par conséquent d'adopter une déclaration aussi brève que possible.

Le Président déplore qu'un accord minimum ne puisse se réaliser. Dans ces conditions il propose d'arrêter une déclaration ne comportant que les quatre premiers alinéas du projet et le dernier alinéa de la page 2.

M. ANDREOTTI persiste à considérer qu'il ne serait pas inutile de retenir sa proposition de complètement qui fait état explicitement d'une concertation avec les autres pays industrialisés et implicitement de certaines orientations.

M. SCHMIDT trouve en effet qu'il serait positif de mentionner dans la déclaration l'idée d'une concertation avec les autres pays industrialisés.

(1) Traduction libre :

"Dans ce contexte, le Conseil européen a, en ce qui concerne le problème des tarifs et celui des matières premières, envisagé certains points de possibilité de concertation avec les autres pays industrialisés. Cela devrait être suggéré."

.../...

Le Président propose dès lors de rédiger comme suit le 5ème alinéa de la déclaration :

"In dit bestrek heeft de Europese Raad met betrekking tot het schuldenprobleem en het vraagstuk van de grondstoffen een aantal mogelijkheden overwogen waarover met de andere geïndustrialiseerde landen overleg zou worden gevoerd". (1)

M. ORTOLI ne s'oppose pas à une telle adjonction. Il fait toutefois observer qu'en la retenant le Conseil Européen ferait un pari : celui d'une réaction positive de la part des 19 à la déclaration de la Communauté. On peut sérieusement douter que cette déclaration soit suffisante pour provoquer un tel type de réaction.

Le Président constate que le Conseil Européen n'est pas prêt aujourd'hui à s'engager bien loin. Il propose dès lors de clore le débat sur ce point et de ne retenir du projet des experts que les quatre premiers alinéas et le dernier alinéa de la page 2.

Le Conseil Européen marque son accord sur cette proposition, étant entendu que les questions restées ouvertes continueront à être examinées par les Ministres des Affaires étrangères.

.../...

---

(1) Traduction libre :

"Dans ce contexte, le Conseil Européen a, en ce qui concerne le problème des dettes et celui des matières premières, examiné un certain nombre de possibilités au sujet desquelles il a estimé qu'une concertation avec les autres pays industrialisés devrait être engagée."

M. SCHMIDT tient néanmoins pour acquis que la concertation avec les autres pays industrialisés se fera, même si le texte de la déclaration n'en fait pas mention. Cette concertation, étant donné son importance, ne doit pas être laissée au hasard et, à ce titre, il est légitime de se demander qui va la mener, qui va, et comment, essayer de savoir si l'URSS entend rester libre de tout engagement. Il serait en effet insupportable d'imaginer que la Communauté et elle seule aide des pays où l'URSS exerce une pression et un propagande dirigées contre la Communauté dont l'aide reviendrait en définitive à soutenir le communisme.

M. ORTOLI indique que la Commission a mis sur pied, à cet effet, une organisation de contact à tous les niveaux.

Le Président estime que M. SCHMIDT vise autre chose et sans doute plus qu'au seul niveau de la Commission. Tout compte fait, cette question relève au premier chef de la responsabilité de la Présidence qui agira en étroite coopération avec la Commission, sur la base d'un mandat défini et confié selon des procédures communautaires.

.../...

I.bis Situation économique

Le Président met en discussion le projet (1) de déclaration rédigé cette nuit sous sa responsabilité, projet qui lui paraît traduire les discussions de la veille, à l'exception du passage relatif aux montants compensatoires monétaires qui doivent encore faire l'objet d'un débat.

M. CALLAGHAN estime que la seule conclusion du débat de la veille était de publier la communication de la Commission (2) sans ses annexes. Il ne peut en tout état de cause marquer son accord sur le projet de la Présidence, et encore moins sur la mise à la disposition du public de ce texte. Compte tenu du caractère grave de la situation économique d'ensemble, il se refuserait d'ailleurs à la publication de tout texte à son propos.

M. GISCARD D'ESTAING se demande si l'on discute du point de savoir si le Conseil Européen est ou non une maison d'édition. Ce qui compte en réalité c'est que, à défaut de déclaration écrite, le Président puisse faire état des grandes lignes du débat.

Le Président indique que dans ces conditions seule la première partie de la Communication de la Commission sera publiée, lui-même se réservant d'informer verbalement la presse des principaux propos échangés en cours de session.

.../...

---

(1) Ce projet est reproduit en annexe VII.

(2) cf. annexe I.

M. ANDREOTTI s'oppose à la publication de la communication de la Commission qui lui paraît dépassée après tout ce qui s'est dit et qui de surcroît implique l'acceptation d'une hausse à brève échéance du prix du pétrole, alors que pour l'Italie un report de cette hausse est d'importance vitale car cela permettrait aux autorités de ce pays de résoudre largement la crise où il est actuellement plongé. L'argument qui pourrait être avancé pour obtenir le report souhaité serait de montrer aux pays de l'OPEP le danger que représente pour eux aussi une inflation généralisée au plan mondial.

M. SCHMIDT trouve que M. ANDREOTTI n'a pas tort sur le fond. Il conviendra toutefois d'agir avec une particulière cautèle et, bien que le résultat de cette action soit aléatoire, il paraît plus sage et plus prudent de la laisser se développer à l'occasion de contacts bilatéraux.

Le Président constate que si l'idée de M. ANDREOTTI ne soulève pas d'objections au sein du Conseil Européen, celui-ci n'estime toutefois pas nécessaire voire possible d'engager une action commune pour la mettre en oeuvre. Bel exemple supplémentaire d'identité européenne après le débat sur le dialogue Nord-Sud.

Revenant au projet de déclaration, le Président se demande si le Conseil Européen ne pourrait néanmoins adopter les points C et D de la page 3 de ce texte.

.../...

M. CALLAGHAN rappelle qu'il ne veut la publication d'aucun texte émanant du Conseil Européen sur la situation économique. Par ailleurs sur le fond, il estime le point D beaucoup trop restrictif et le point C parfaitement littéraire.

M. SCHMIDT partage cet avis et ne pourrait en aucun cas marquer son accord sur le point C dès lors qu'il a déjà dit non au plan Duisenberg.

M. GISCARD D'ESTAING constate que le Conseil Européen est en définitive incapable de dire quoi que ce soit au sujet de la situation économique qui constitue néanmoins le problème-clé auquel se trouve présentement confrontée la Communauté.

en  
Le Président/convient et en déduit que rien de ce qui figure à la page 3 du projet ne sera publié. Il se demande s'il doit en être de même pour la page 4.

M. SCHMIDT fait observer que cette page 4 fait état de la nécessité d'assurer une meilleure coordination dans l'utilisation des divers fonds communautaires existants. Comme c'est un sujet qui n'a pas été abordé en Conseil Européen, il ne paraît pas utile ni d'ailleurs possible de publier quoi que ce soit sur cette affaire.

M. ORTOLI annonce qu'en 1977 la Commission présentera des propositions en vue d'assurer une plus grande cohérence dans le fonctionnement des fonds communautaires.

Le Président invite le Conseil Européen à prendre acte de cette déclaration et à examiner rapidement le dernier projet de déclaration relative aux relations avec le Japon (1).

.../...

---

(1) Ce projet est reproduit en annexe VIII.

IV. Relations avec le Japon

Le Président constate l'accord du Conseil Européen sur ce texte étant entendu qu'il sera complété comme suit

"... le Gouvernement japonais est disposé à coopérer concrètement avec la Communauté ..."

A 13 h 00, M. GISCARD D'ESTAING, comme il l'avait fait savoir la veille au Président, prend congé des chefs de gouvernement. Avant de quitter la séance, il tient toutefois, sans vouloir adresser de reproche à personne, à faire part de l'impression qu'il conserve de cette session du Conseil Européen et sans doute aussi de celles qui l'ont précédée. Pour M. GISCARD D'ESTAING, le fonctionnement du Conseil Européen n'est pas satisfaisant et, en vue de remédier à cette situation, il présentera bientôt des propositions aux chefs de gouvernement des autres Etats membres.

.../...

V. Montants compensatoires monétaires agricoles

M. COSGRAVE tient à préciser d'emblée que le système des montants compensatoires monétaires (MCM) dans le domaine agricole constitue pour l'Irlande une charge non seulement très lourde mais vraiment insupportable, que les récentes propositions de la Commission ne seraient pas de nature à alléger suffisamment. En effet, le régime des MCM oblige l'Irlande à consentir un effort financier égal à huit fois sa contribution normale au fonctionnement des Communautés ; de surcroît il entraîne pour elle une diminution de 5 % de son PNB, a des effets fâcheux sur sa balance de paiements déjà fortement obérée et, enfin, conduit à des distorsions de concurrence intolérables.

En conséquence M. COSGRAVE trouve qu'il faudrait purement et simplement supprimer les MCM et, dans cette perspective, il invite le Conseil Européen à exiger du Conseil des Communautés européennes qu'il prenne rapidement une décision en ce sens.

M. JØRGENSEN trouve également qu'il faudrait supprimer les MCM mais cette opération ne saurait à son sens se faire que concomitamment avec l'introduction de la nouvelle UC et avec la mise en oeuvre d'une assiette commune de la TVA.

M. CALLAGHAN reconnaît que la situation créée par le système des MCM est très difficile pour l'Irlande mais supprimer ce système reviendrait à tomber de

.../...

Charybde en Scylla, car on créerait de nouvelles distorsions de concurrence plus graves que celles que l'on peut constater aujourd'hui.

Pour lui le vrai problème, est celui des excédents agricoles et celui de leur financement, de loin plus important que le coût des MCM. Supprimer ceux-ci équivaldrait à inciter à une surproduction de produits laitiers au Royaume-Uni, produits dont la Communauté est déjà et depuis des années largement excédentaire. C'est donc ce problème-là qu'il faudrait examiner et résoudre avant de passer à celui des MCM.

M. SCHMIDT comprend les préoccupations exprimées par ses collègues et se déclare d'ailleurs convaincu que si la Communauté persiste à vouloir poursuivre la politique qu'elle a menée jusqu'à présent dans le domaine agricole, cette politique débouchera bientôt sur un échec retentissant.

S'agissant des MCM, le Conseil Européen devrait prendre une décision de procédure. Comme les Ministres de l'Agriculture ont démontrée leur incapacité de résoudre cette question - entre autres - il paraît indiqué d'en charger les Ministres des Finances.

M. ORTOLI tient à souligner que le problème des MCM se présente sur deux plans principaux, celui de la distorsion de concurrence qu'il entraîne et celui de la charge budgétaire qu'il implique. Les propositions que la Commission a présentées ont pour objet de résoudre ce double aspect de la question et on peut regretter que cet objectif n'ait pas été compris par tous.

Dans le cas particulier de l'Irlande, on peut douter que la suppression des MCM sans période de transition constitue une bonne solution. En effet une telle suppression impliquerait du jour au lendemain une augmentation des prix des produits agricoles de 20 %, entraînerait en termes budgétaires une dépense supplémentaire d'environ 300 MUC et provoquerait à court terme une incitation à la production.

Sur le plan de la procédure, M. ORTOLI préférerait que l'ensemble du problème continue à être étudié, sur la base des propositions de la Commission, au Conseil des Communautés européennes, réunissant les Ministres de l'Agriculture et des Finances.

M. ANDREOTTI trouve également que le système des MCM est dispendieux mais sa révision ne saurait s'opérer qu'en liaison avec la mise en application de la nouvelle UC. Quant à la procédure, les Ministres de l'Agriculture avec les Ministres des Finances pourraient être chargés de prendre les décisions nécessaires.

M. COSGRAVE abonde dans le sens de M. CALLAGHAN en ce qui concerne la nécessité de réduire les excédents agricoles. Toutefois il ne faut en aucun cas subordonner la suppression des MCM à la réussite de cette opération de réduction des excédents. La question des MCM est une question de grande urgence et son importance justifierait que les Ministres des Affaires étrangères s'en occupent eux-mêmes.

Le Président ne partage pas cette dernière considération qui touche à la procédure. Il propose sur ce plan de prévoir que le Conseil des Communautés européennes, siégeant dans la composition mixte Agriculture et Finances, prendra à court terme, sur base des propositions de la Commission, les décisions nécessaires, compte tenu des considérations développées ici et qui touchent pour l'essentiel aux deux types d'arguments avancés, les uns en faveur d'une suppression des MCM, les autres consistant à n'envisager une modification du système qu'en liaison avec une politique de réduction des excédents structurels.

M. CALLAGHAN tient à préciser d'une part que ces travaux ne sauraient être conduits sans établir un lien strict entre le problème des MCM et celui des excédents agricoles, d'autre part, que le fait de se fonder sur les propositions de la Commission en matière de MCM ne saurait en aucun cas impliquer que chaque Etat membre approuve ces propositions en leur principe.

M. COSGRAVE tient pour nécessaire que le rythme des travaux soit accéléré et qu'avant même leur aboutissement mais dans le contexte général une solution particulière soit trouvée au problème crucial que pose pour l'Irlande l'existence du système des MCM.

M. ORTOLI indique que la Commission ne présentera jamais de propositions visant à apporter un soulagement au cas particulier de l'Irlande, le problème en cause étant celui de l'ensemble de la Communauté.

Le Président estime inutile de poursuivre le débat au fond, un accord au niveau du Conseil Européen étant à l'évidence impossible à ce stade. Sur le plan de la procédure, il conclut que la majorité des délégations ont marqué leur préférence pour faire traiter la question en session conjointe, Agriculture et Finances, du Conseil des Communautés Européennes, compte tenu des remarques faites par certains Etats membres au cours de la présente session.

#### VI. Terrorisme international

M. VAN DER STOEL signale que les Ministres des Affaires étrangères, siégeant au titre de la coopération, se sont heurtés à deux problèmes dans la mise en oeuvre de la décision prise en juillet dernier par le Conseil Européen en matière de lutte contre le terrorisme international.

Le premier porte sur le point de savoir si les modalités de cette décision ne doivent viser que le seul cas de prise d'otages ou si elles peuvent s'appliquer à d'autres formes de violence.

Le second concerne la procédure en ce sens que, en juillet, le Conseil Européen était convenu d'essayer de faire en sorte que le plus grand nombre possible de pays tiers adhèrent à la convention. Au cours des travaux la considération a été avancée qu'il pourrait

être opportun d'associer des pays tiers à l'élaboration de la convention, un autre courant estimant toutefois préférable de laisser aux seuls Etats membres de la Communauté le soin de concevoir et d'élaborer cette convention.

Le Président constate qu'aucun document n'a été préparé au sujet de cette question. Dans ces conditions et pour ne point perdre trop de temps il paraît préférable d'inviter les Ministres des Affaires étrangères à poursuivre leurs travaux, conformément au mandat qui leur a été donné en juillet.

#### VII. Services de la Commission

Le Président indique qu'il existe en matière de réorganisation de la Commission et de ses services un projet de texte élaboré par la délégation britannique (1). Il invite M. CALLAGHAN à présenter ce projet.

M. CALLAGHAN rappelle qu'en juillet 1976, le Conseil Européen en nommant le nouveau Président de la Commission, avait dit que celle-ci devrait se réorganiser. Dans ce but, la délégation britannique a élaboré un projet de mandat du Conseil Européen à M. JENKINS, étant entendu qu'une exercice parallèle et complémentaire devrait être effectué par le Conseil des Communautés européennes en ce qui concerne son Secrétariat Général.

.../...

---

(1) ~~Le Secrétariat n'a pas eu connaissance de ce texte.~~

Le Président estime que personne ne conteste l'opportunité de réexaminer l'organisation de la Commission mais c'est elle-même, au titre de ses compétences propres, qui doit procéder à ce réexamen. Qu'on le signale donc en ces termes à la nouvelle Commission.

M. ORTOLI propose de conclure comme suit :

"Le Conseil européen a exprimé le désir d'entendre lors de sa prochaine session une communication de la Commission sur les intentions de celle-ci en matière d'organisation et de fonctionnement de ses services."

Le Conseil Européen ayant marqué son accord sur cette conclusion et ayant ainsi épuisé son ordre du jour, le Président clôt la session le 30 novembre 1976 à 14 h 15.